Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 062-216204479-20230403-20230403_12-DE

Délibération n°20230403_12

République Française
Département du Pas-de-Calais

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'HESDIN
SÉANCE DU 03 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trois du mois d'avril à dix-huit heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune de HESDIN, sous la présidence de Monsieur Matthieu DEMONCHEAUX, Maire, dûment convoqués le vingt-neuf mars deux mil vingt-trois.

Date de convocation du Conseil municipal : 29 mars 2023.

Présents : Mesdames et Messieurs Matthieu DEMONCHEAUX, Nathalie BEDHOM, Christian CLEMENT, Philippe COACHE, Corinne CODEVELLE, Laurence DUPIRE, Philippe DURIER, Véronique FIOLET, Henryanne GRESSIER, Bernard GUILBERT, Emmanuelle PIERROT, Sylvie PLE, Dominique POITEAUX, Marco PUAUX et Benoît ROYER.

Absents excusés : Mme Claudia CERRATO, Mrs Stéphane LAGACHE, Guy REGNIER et Renaud VAHE.

Procurations :
M. Guy REGNIER donne son pouvoir à M. Matthieu DEMONCHEAUX
M. Stéphane LAGACHE donne son pouvoir à Mme Véronique FIOLET
Mme Claudia CERRATO donne son pouvoir à Mme Emmanuelle PIERROT
M. Renaud VAHE donne son pouvoir à M. Benoît ROYER

Absent non excusé : Néant

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 15
Nombre de membres votants : 19 (15 présents et 4 procurations)

Le secrétariat est assuré par Monsieur Benoît ROYER.

Début de séance : 18h30
Fin de séance : 20h19

Hôtel de ville
10 place d'Armes
BP 99
62140 Hesdin

Tel : 03.21.86.84.76

hesdin.fr

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 062-216204479-20230403-20230403_12-DE

Délibération n°20230403_12

République Française
Département du Pas-de-Calais

Demandes de subventions dans le cadre du Programme Pluriannuel de Restauration du Patrimoine de la Ville

Monsieur le Maire rappelle les délibérations n°20230131_01 et n°20230131_02 du 31 janvier 2023.

Afin de sauvegarder son patrimoine public, la Municipalité d'Hesdin a mis en place un plan patrimoine ayant pour objectif de restaurer quatre monuments en urgence absolue : l'église Notre-Dame, le beffroi, la « bretèche » et la chapelle de l'hôpital Saint-Jean.

Monsieur Le Maire informe que pour l'Eglise Notre Dame, les études ont été rendues, que le permis de construire a été déposé et instruit, et que l'autorisation de travaux a été obtenue.

Le montant prévisionnel HT des travaux de restauration de l'église Notre-Dame pour la phase 0 (travaux d'urgences et phase 1), est de 1 770 000.00 € HT, décomposé de la manière suivante :
Phase 0 Travaux d'urgence 275 000 € HT
Phase 1 Tranche Ferme : clocher : 825 000€ HT
Phase 1 Tranche Conditionnelle : Façade occidentale, et retours 2 travées : 572 000 € HT
Rémunération Maîtrise d'Œuvre : 98 000 € HT

Vu la volonté d'entretenir le patrimoine de la ville,
Vu l'impérieuse nécessité de sauvegarder ce patrimoine emblématique de la ville,
Vu la mise en place d'un plan de restauration et d'entretien du patrimoine public de la ville,
Considérant les coûts importants de la susdite restauration,
Considérant les différents guichets de financement pouvant être sollicités,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter des demandes de subventions auprès des différents partenaires/organismes,**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs à intervenir découlant de ces demandes de subventions**

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0
La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré le trois avril deux mil vingt-trois.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Matthieu DEMONCHEAUX.

VILLE D'HESDIN PAS-DE-CALAIS

Hôtel de ville
10 place d'Armes
BP 99
62140 Hesdin

Tel : 03.21.86.84.76

hesdin.fr